

DEPARTEMENT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DE LA

Charente-Inférieure

ARRONDISSEMENT

d'E. ROCHEFORT

CANTON

de ROYAN

Commune de ROYAN



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du DEUX AVRIL

1945.

OBJET :

ADMISSION

en NON VALEUR.

46043

NOMBRE

Le Conseillers municipaux  
ayant pris part au vote :

DATE

de l'affichage, à la porte  
de la mairie, du compte  
rendu de la séance :

L'an mil neuf cent quarante six le 2 du mois d'Avril  
le Conseil Municipal de ROYAN s'est assemblé  
au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. REGAZONI Charles, Maire  
ordinnaire  
en session d'après convocations faites le 26 Mars 1946  
extraordinaire

Etaient présents : MM. VESSIERE, ROCHEBREUX, DASSEUX, Mme PARIZET  
Melle RIKOSKY, MM. Baudet, PRUGNAUD, BOULERNE, COUNIL, CONGE,  
CHAZEAU, THOMAS, OLLIVIER, COUZINET, SENELIER, SAVIGNAC,  
DOMEcq, ARRIVE, PROT, CHOLLET, SIMON, PERODEAU.

Absents : MM. GRUSSENMEYER, JULIEN, BOUCHET.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été  
conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élec-  
tion d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur CONGE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été  
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a \*\*\*

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de la  
reprise de la Comptabilité de la Recette Municipale par la Perception  
de ROYAN l'arrêté des écritures comptables concernant la Ville de ROYAN  
au 31.3.45 fait ressortir en recettes une somme de 146.677, 9 qui  
n'a pu recevoir d'imputation.

Considérant que par suite la destruction totale de la Recette  
Municipale, du décès du titulaire, de la destruction des archives de  
la Mairie et la presque totalité de la Ville de Royan, il n'est pas  
possible de déterminer si dans cette somme de 146.677, 90, une partie  
ou la totalité s'applique aux loyers et titres dont détail joint.

Considérant qu'il n'est pas davantage possible de faire la  
preuve du paiement ou du non paiement. Demande au Conseil de liquider  
la situation spéciale créée par la guerre en admettant en non valeur  
l'ensemble des redevances figurant à l'état joint ceci pour permettre

à l'actuel Receveur Municipal de réduire sa prise en charge

Où l'exposé de son Président l'assemblée prononce en totalité l'admission en non valeur des redevances s'élevant à 203.809frs 60.ces.

APPROUVE

La Rochelle, le

Pour le PREFET,

Le Chef de Division Délégué,



Fait et délibéré à ROYAN, le 2 AVRIL 1946.  
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. Les membres présents à la séance.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote. (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

N'ont pas signé : MM.

Mentionner à la suite la cause qui les a empêché de signer (Art. 57 de la loi municipale).

Pour extrait conforme :

Le Maire,



Département  
Charente

Ville de Royan

Préfet

Rochefort

Etat des baux et  
redouanes restant à faire  
au 31/3/46. sur les produits  
de l'année 1944 rapporté à  
l'année 1945.

n° d'ordre	Nature Des recettes	Sommes	Observations
1	Location octroi 8: Peine	900	
2	Concession d'affichage	1200	
3	Location local pour la DP	1125	
4	Vente de vieux papiers	181 20	
5	Utilisation camions par les	85.00	
6	enfis remisent: frais		
6	Remboursement d'essences	245	
7	Part contributive construct. camion	180	
8	Vente de plans	22 50	
9	Remboursement d'emballages	42	
10	Location de Kiosques		
11	Redevances Pompe Penchey	3000	
12	Location Galerie Square Botton	6050	
13	" Rotonde Café des Bains	7030	
14	" Kiosque Syndic. initiat.	500	
15	" Kiosque Kirby	1	
16	" Terrain du marché	3500	
17	" Ancien presbytère	350	
18	" Vente sur le port	4535	
19	" Esplanade de Pantaiac	6.000	
20	Produit fonctionnement service Ambul.	4.147 90	
21	Location des plages	26.0002	
Total . . . . .		203.809 60	



La Rochelle, 14 MAI 1946

Pour le PRÉFET,  
Le Gén. de Division Délégué,

Rochefort

Arch. le pris cette le matin, deux ans lors  
duquel il a été conservé dans un état de  
bonne conservation.

Département  
 Charente  
 ~  
 Gouvernement  
 ~  
 Recette

Ville de Royan

Etat des baux et redevances  
 restant à payer au 31/3/46.  
 Les baux perdus au 1er mai 1946 sont reportés  
 à l'année 1947.



N° ordre	Mature des Recettes	Sommes	Observations
1	Location extérieur de Pierri	900	
2	concession d'affichage	1200	
3	Location locale pour la PL	1185	
4	Vente de vieux papiers	131	
5	Utilisation canivats par les amis enfants fais	33 070	
6	Remboursement d'essences	275	
7	Fête contributive cérémonie caniveaux	190	
8	Vente de Plans	885	
9	Remboursement d'emballages	100	
10	Location de kiosques	3000	
11	Relevances Timbres timbres	6050	
12	Location galeries Aquan Rotton	70 570	
13	" Rotonde café des Bains	500	
14	" Kiosque Lido. Méliès	3300	
15	" Kiosque Lichy	40 000	
16	" Berruy du Marché	730	
17	" Plage presbytère	71375	
18	" Salle sur le port.	6000	
19	" Céphane de Guétilles	11449	
20	Produit fonction service Ambulancier		
21	Location des Grèges	26.000	
	Total -----	203.809 6	

envis à finir soit à la fin de

septembre soit mi octobre tout au plus fin octobre

à faire le 25 juillet 1946



VU  
La Rochelle, 14 MAI 1946

Pour le P.  
Le Chef de Division - 204

*Ruef*